

# CONDITIONS GENERALES DE L'OPERATION KINDER SAPIN

## Article 1 – Objet et participants

La société FERRERO FRANCE COMMERCIALE (ci-après la « Société Organisatrice » ou « FERRERO »), société par actions simplifiée au capital de 13 174 330 euros, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 803 769 827, dont le siège social est 18, rue Jacques Monod – CS 90058, 76130 Mont-Saint-Aignan CEDEX, met en place avec l'assistance de l'Agence TESSI TMS (ci-après « l'Agence ») dont l'adresse se situe au 29 rue des tilleuls 78960 VOISINS LE BRETONNEUX, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 649 801 826, sur le territoire de la France métropolitaine et de la Corse du 02/11/2017 au 03/12/2017 inclus, une Offre avec obligation d'achat de produit de la marque Kinder® et d'un sapin de Noël (ci-après « l'Opération » ou « l'Offre »).

Cette Offre est soumise à conditions et non cumulable avec une autre promotion, offre, ou avantage en cours.

L'Opération est limitée aux 20 000 premières participations conformes.

Cette Offre est accessible via le site Internet : [www.kindersapin.fr](http://www.kindersapin.fr)

Le Site est géré par TESSI TMS, prestataire de FERRERO, également en charge des remboursements par virement.

Cette opération est ouverte à toute personne physique majeure disposant d'un accès à internet, d'une adresse e-mail valide et résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à son élaboration directe et/ou indirecte, ainsi que de leur famille. L'offre est limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse e-mail, même IBAN) et par ticket de caisse.

Les salariés de la Société Organisatrice et l'Agence ne peuvent pas bénéficier de l'Offre.

Les modalités de l'Opération s'appliquent à toutes les utilisations du Site par le Participant, à l'exclusion de toute autre condition.

Le Participant reconnaît avoir eu connaissance des modalités de l'Offre et les avoir acceptées sans réserve dans leur intégralité en validant sa participation et en ayant coché la case : « J'accepte les modalités de l'opération. »

La Société Organisatrice et l'Agence se réservent le droit d'annuler l'Offre ou de substituer à cette Offre une autre Offre de valeur équivalente ou supérieure, sans que le participant ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre-valeur en numéraire.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de circonstances imprévues. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## Article 2 – Description de l'Opération

L'Opération « Kinder® Sapin » se déroule en 2 étapes.

Elles consistent en ce qui suit :

1. Le Participant ayant acheté simultanément trois (3) calendriers de l'avent Kinder® concernés par l'Offre (les calendriers peuvent être identiques), entre le 02 novembre 2017 et le 03 décembre 2017 inclus, peut en se connectant sur le Site jusqu'au 06 décembre 2017 inclus et en suivant les étapes décrites à l'article 3 des présentes modalités de l'Opération.

L'Offre est disponible uniquement sur le Site accessible depuis Internet.

L'Opération est limitée aux 20 000 premières participations conformes et est valable en France métropolitaine (Corse incluse).

Le décompte des participations restantes sera affiché sur le site : [www.kindersapin.fr](http://www.kindersapin.fr) et sera mis à jour en fonction des participations conformes.

Dans le cas d'une participation effectuée alors que le compteur affiché sur le site est à 0, cette demande sera mise en liste d'attente. Sous réserve de la conformité des participations en cours, la demande pourra être traitée. Toutefois, elle pourra être refusée lorsque le seuil de 20 000 participations conformes sera atteint.

La Société Organisatrice ne pourra toutefois être tenu pour responsable des demandes reçues alors que le nombre maximum de participations a été atteint.

2. Les 20 000 Participants conformes (ayant remplis les conditions) auront accès à un lien pour déclarer l'achat d'un sapin de Noël, effectué entre le 02 novembre et le 31 décembre 2017, en suivant les étapes décrites à l'article 4 des présentes modalités de l'Opération pour obtenir le remboursement du sapin, dans la limite de 20€.

Le participant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur du remboursement ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

## **Article 3 – Participation**

### 3.1. Etapes de la participation

Pour compléter sa participation sur le Site, le Participant procède aux étapes suivantes :

- Se connecter sur le [www.kindersapin.fr](http://www.kindersapin.fr) suite à son achat des 3 calendriers de l'avent Kinder® concernés par l'offre jusqu'au 06 décembre 2017 inclus.
- Créer un compte sur le club Kinder® ou s'identifier avec les identifiants du compte déjà existant sur le club Kinder®
- Saisir la date d'achat qui se trouve sur le ticket de caisse et les 3 codes-barres des calendriers Kinder® (les codes sont composés de 13 caractères numériques)
- Télécharger ou prendre une photo de son ticket de caisse ou facture dans son intégralité en veillant impérativement à ce que les éléments suivants soient bien visibles :
  - Le nom du magasin
  - La date et l'heure de vos achats
  - Le nom des produits et leur montant TTC
  - Le montant TTC de votre preuve d'achat

Cocher la case : « J'accepte les modalités de l'opération. »

Cocher ou non la case : « Je souhaite recevoir des bons plans exclusifs et promos de la part de Kinder® et des autres marques du groupe Ferrero (Nutella, Tic-Tac, Ferrero Rocher...) »

L'inscription au Club Kinder est obligatoire pour participer à l'opération. L'offre est limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse e-mail, même IBAN) et par ticket de caisse.

### 3.2. Confirmation de la participation

La confirmation de la participation n'entraîne pas validation de la participation par la Société Organisatrice. La participation sera soumise à un contrôle de conformité.

### 3.3. Modification de la participation

Jusqu'à l'étape de confirmation, le Participant peut modifier sa demande en retournant sur les écrans précédents. Après la confirmation, le Participant devra attendre que sa demande soit contrôlée par TESSI TMS pour la modifier éventuellement. (voir article 3.4 ci-dessous).

### 3.4. Validation de la participation

TESSI TMS pour le compte de la Société Organisatrice vérifie que la participation soit conforme aux règles d'éligibilité à l'Opération dans un délai de 48 heures à compter de la confirmation de la participation.

Si la participation respecte les modalités de l'Opération, le Participant reçoit une notification e-mail l'invitant à déclarer l'achat de son sapin entre le 02 novembre et le 31 décembre 2017 en cliquant sur le lien contenu dans l'e-mail.

Si la participation ne respecte pas les modalités de l'Opération telles que la période de l'Opération, l'achat simultané de trois (3) calendriers de l'avent Kinder® concernés de l'Offre, alors celle-ci sera annulée de manière définitive. Il pourra néanmoins renouveler sa participation sous réserve de la disponibilité de remboursements annoncés sur le compteur présent sur la page d'accueil du site et jusqu'au 6 décembre 2017 inclus.

Cependant, une tolérance est appliquée si la preuve d'achat est illisible ou incomplète. Dans ce cas, la participation est considérée comme non conforme temporaire : le Participant reçoit une notification e-mail l'invitant à modifier sa participation dans un délai de 3 jours calendaires à compter de l'émission de la notification.

Dans le cadre de la mise en place de la liste d'attente lorsque le compteur sera arrivé à 0, les participations ne bénéficieront pas de cette tolérance. Le Participant devra donc s'assurer que son ticket de caisse est conforme aux modalités, complet et bien lisible.

Un récapitulatif des motifs de non-conformité figure en Annexe 1 des présentes.

### 3.5. Archivage de la participation

Chaque participation est archivée par TESSI TMS pendant une durée de 6 mois à compter de la fin de l'opération, soit le 31 décembre 2017.

## Article 4 – Déclaration de l'achat du sapin

### 4.1. Etapes de la déclaration

Pour déclarer son achat de sapin sur le Site, le Participant procède aux étapes suivantes :

- Acheter un sapin entre le 02 novembre et le 31 décembre 2017 inclus.

- Se connecter sur le Site ou accéder directement au Site avec le lien se trouvant dans l'e-mail de conformité de la déclaration d'achat des 3 calendriers de l'avent Kinder®, jusqu'au 31 décembre 2017 inclus,
- Saisir la date d'achat qui se trouve sur la preuve d'achat du sapin de Noël
- Téléchargez ou prenez une photo de votre preuve d'achat dans son intégralité en veillant à ce que les éléments suivants soient bien visibles :
  - Le nom du produit acheté
  - Le montant du produit
  - La date de votre achat
- Saisir ses coordonnées bancaires (RIB/IBAN). L'IBAN devra émaner d'une banque domiciliée en France.

#### 4.2. Confirmation de la déclaration

La confirmation de la déclaration n'entraîne pas validation de la participation par la Société Organisatrice. La déclaration sera soumise à un contrôle de conformité.

#### 4.3. Modification de la déclaration

Jusqu'à l'étape de confirmation, le Participant peut modifier sa demande en retournant sur les écrans précédents. Après la confirmation, le Participant devra attendre que sa demande soit contrôlée par TESSI TMS et aura la possibilité de faire une nouvelle déclaration sapin. (voir article 4.4 ci-dessous).

#### 4.4. Validation de la déclaration sapin

TESSI TMS pour le compte de la Société Organisatrice vérifie que la déclaration soit conforme aux règles d'éligibilité à l'Opération dans un délai de 48h à compter de la confirmation de la déclaration.

Si la déclaration ne respecte pas les modalités de l'Opération telles que la période de l'Opération, alors celle-ci sera annulée de manière définitive. Cependant, le participant aura la possibilité de renouveler sa déclaration d'achat d'un sapin, et ce jusqu'au 31 décembre 2017 inclus en retournant sur le site [www.kindersapin.fr](http://www.kindersapin.fr) « ETAPE 2 : Je déclare mon sapin »

Un récapitulatif des motifs de non-conformité figure en Annexe 1 des présentes.

#### 4.5. Archivage de la déclaration

Chaque déclaration est archivée par TESSI TMS pendant une durée de 6 mois à compter de la fin de l'opération, soit le 31 décembre 2017.

## **Article 5 – Les remboursements**

TESSI TMS pour le compte de la Société Organisatrice, émettra un virement correspondant au montant de l'achat du sapin, tel que déclaré sur le Site (justificatif d'achat du sapin faisant foi). Ce montant ne pourra excéder 20€. Le virement sera effectué sous un délai de 15 jours à compter de la confirmation de la conformité de la déclaration.

Les remboursements se feront uniquement par virement. Ils seront émis sur le compte qui a été déclaré, conformément à l'article 4.1 ci-dessous. Le Participant ne pourra bénéficier que d'un seul remboursement de sapin d'un montant maximum de 20€ pendant toute la durée de l'opération. L'offre est limitée à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse, même preuve d'achat du sapin, même IBAN). L'IBAN devra émaner d'une banque domiciliée en France.

Le participant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur du remboursement ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

## **Article 6 – Responsabilité**

La responsabilité de TESSI TMS ne peut être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du Site ou du réseau Internet tel que des pertes de données, d'intrusion, de virus, des vitesses d'accès au Site depuis d'autres sites Internet, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages du Site, de ralentissements externes, de la suspension ou de l'inaccessibilité du Site, de l'utilisation frauduleuse par des tiers de toutes les informations mises à disposition sur le Site, des pannes et des problèmes d'ordre technique concernant le matériel, des programmes, des logiciels pouvant, le cas échéant, entraîner la suspension ou la cessation du Site ou si le Site s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements du Participant, ou autres problèmes indépendants de sa volonté.

Le Site peut contenir des liens hypertextes allant vers d'autres sites Internet. TESSI TMS ne prend aucun engagement concernant tout autre site Internet auquel le Participant pourrait avoir accès via le Site et n'est en aucune façon responsable du contenu, fonctionnement et de l'accès à ces sites.

Le Participant est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Site et ne saurait tenir responsable la Société Organisatrice et/ou TESSI TMS pour toute réclamation et/ou procédure faite à son encontre. Il s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure formée contre la Société Organisatrice et/ou TESSI TMS et qui se rattacherait à son utilisation du service.

## **Article 7 - Propriété intellectuelle**

La présentation et les éléments composant le Site – comprenant notamment, sans limitation, les illustrations, les photos, les vidéos, l'ergonomie, le contenu éditorial, les logiciels, etc. - sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle, les traités et les accords internationaux traitant des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle dont FERRERO et ou les sociétés du Groupe FERRERO sont titulaires.

Les noms de marque, les logos, les slogans et tout autre signe distinctif figurant sur le Site sont des marques (enregistrées ou non) de FERRERO, des sociétés du Groupe FERRERO et/ou de ses ayants-droits sauf indication contraire dans les présentes. FERRERO, les sociétés du Groupe FERRERO et/ou ses ayants-droits se réservent expressément tous les droits de propriété intellectuelle dans l'ensemble du contenu sur le Site.

L'accès ou l'utilisation du site ne vous confère aucune licence sur le contenu figurant sur le Site. Les informations délivrées sur le Site ne peuvent être utilisées qu'à des fins strictement personnelles. Toute utilisation effectuée à des fins commerciales ou à toute autre fin est purement et simplement interdite.

Ainsi, toute modification, représentation et reproduction intégrale ou partielle, pour un usage autre que privé, est formellement interdite. Cette interdiction vaut quel que soit le procédé de reproduction, de représentation et/ou de modification, et quelle qu'en soit la durée. Tous les droits non accordés en vertu des présentes conditions d'utilisation sont expressément réservés par FERRERO.

À sa seule discrétion, FERRERO, des sociétés du Groupe FERRERO et/ou de ses ayants-droits peuvent rechercher à faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle, y compris à poursuivre pénalement les contrevenants.

## Article 8 - Questions et réclamations

Pour toute information/questions notamment sur l'état de la participation ou de la déclaration, les modalités, les problèmes liés à l'utilisation du site ou au téléchargement de la preuve d'achat, le Service Consommateurs TESSI TMS est à la disposition du Participant au moyen d'un formulaire, par téléphone ou en indiquant son numéro de téléphone dans le formulaire « Rappelez-moi », disponibles sur le Site à la rubrique « Contactez-nous » jusqu'au 28 février 2018.

Pour toutes ces questions, le Participant peut également consulter la rubrique « FAQ » disponible sur le Site.

## Article 9- Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur, les informations recueillies sont destinées à la société FERRERO FRANCE COMMERCIALE. Ces données sont collectées pour la gestion de l'opération et pourront également être utilisées afin de vous faire parvenir, uniquement si vous acceptez d'être membre du club Kinder, des informations sur les produits et les promotions de la marque Kinder et des autres marques du Groupe Ferrero.

Les données collectées lors de la participation au Concours sont celles renseignées par les participants dans le cadre du formulaire de participation complété sur le site [www.clubkinder.fr](http://www.clubkinder.fr) à savoir :

- Leurs coordonnées personnelles (Civilité, Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse postale, IBAN bancaire)
- L'adresse électronique avec laquelle ils ont participé.

Ces données à caractère personnel ne seront utilisées par FERRERO qu'aux fins d'organisation de l'Opération et de la promotion de l'Opération, ainsi qu'aux fins de promotion des produits KINDER. Ces données ne seront pas transmises à des tiers ni exploitées à d'autres fins sans le consentement exprès des participants.

Pour la finalité de l'organisation de l'Opération, les données personnelles collectées sont sauvegardées pendant toute la durée du Jeu et pour une durée de 18 mois suivant la fin du Jeu.

Seulement avec votre accord, les données peuvent être utilisées pour l'envoi d'offres de la part de la Société Organisatrice. Conformément à la réglementation en vigueur, votre participation au Jeu n'est pas conditionnée à l'acceptation de recevoir des informations.

Pour cette finalité de prospection commerciale, les données sont conservées par la Société Organisatrice pour une période qui ne saurait excéder 3 ans à compter du dernier contact émanant du prospect. A l'expiration de cette période, les données sont archivées ou détruites conformément aux mesures de prescriptions légales en vigueur.

Le Participant peut à tout moment exercer ses droits d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles le concernant en écrivant à :

**FERRERO FRANCE COMMERCIALE**  
**Service Consommateurs « Opération KINDER Sapin »**  
**18, rue Jacques Monod**  
**76130 Mont Saint Aignan**

La demande s'exerce sans frais pour les participants qui peuvent en demander le remboursement aux adresses indiquées ci-dessus (tarif Ecopli en vigueur moins de 20 gr). Le remboursement sera effectué par l'envoi d'un timbre au tarif Ecopli en vigueur moins de 20 gr.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation et à l'attribution de leur gain.

## **Article 10 - Litiges**

L'Opération est soumise au droit français.

Les participants s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui serait relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes Modalités de l'Opération, en contactant le Service Consommateurs. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux français. Le tribunal compétent sera celui du lieu du défendeur.

# **ANNEXE 1 – RECAPITULATIF DES MOTIFS DE NON-CONFORMITE**

## **CALENDRIERS**

- Achat non réalisé entre le 2 novembre et le 3 décembre 2017 inclus
- Le ticket de caisse ne contient pas 3 produits éligibles
- Ticket de caisse illisible
- Ticket de caisse incomplet (manque un ou plusieurs éléments : date, heure, nom du magasin, nom des produits achetés et leurs montants en € TTC, montant total des achats TTC)
- La preuve d'achat n'est pas un ticket de caisse ou une facture.
- L'achat des 3 calendriers éligibles ne s'est pas fait simultanément sur le même ticket de caisse
- Ticket de caisse déjà utilisé
- Vous avez déjà participé à cette offre
- De manière plus large : toute technique de fraude (notamment, falsification des tickets de caisse etc).
- Vous n'avez pas régularisé votre participation dans le délai des 3 jours maximum impartis
- Suite à la modification de votre preuve d'achat, vous ne respectez pas les modalités de cette offre.
- De manière plus large : toute technique de fraude (notamment, falsification des tickets de caisse etc).

## **SAPINS**

- Achat non réalisé entre le 2 novembre et le 31 décembre 2017 inclus
- La preuve d'achat ne contient pas l'achat d'un sapin
- Preuve d'achat illisible
- Ticket de caisse incomplet (manque un ou plusieurs éléments : date, montant du produit en €, désignation)
- La preuve d'achat n'est pas un ticket de caisse ou une facture.

*This document must be disclosed only to authorized individuals. Any reproduction and/or disclosure must be subject to Information Owner prior consent.*

- Preuve d'achat déjà utilisé
- Vous avez déjà bénéficié d'un remboursement pour cette offre
- De manière plus large : toute technique de fraude (notamment, falsification des tickets de caisse etc).